



Porter une vision durable pour Montréal

Rapport annuel 2025



Agence
de mobilité
durable de
Montréal

Se partager les rues de Montréal
agencedemobiledurable.ca

Table des matières

À propos de l'Agence	3	Gouvernance	33
Notre mission	4	Activités du conseil	34
Notre engagement	4	Activités des comités	34
Nos valeurs	4	Présence aux réunions	37
Faits saillants	5	Rémunération	38
		Dotation	38
Message de la présidente du conseil	8	Membres du conseil d'administration	39
Message du directeur général	9	États financiers	40
Comité de direction	11		
Réalisations 2025	12		
Innovier pour transformer	13		
Contribuer à la durabilité et à la sécurité des déplacements	13		
Devenir un véritable laboratoire de mobilité	15		
Renforcer notre présence au service de la collectivité	19		
Transformer les espaces pour faciliter les déplacements et renforcer la vie de quartier	23		
Mettre en place les fondations vers une expérience client bonifiée	25		
Façonner le monde de demain	27		
Favoriser une culture forte pour soutenir notre vision durable	31		

À propos de l'Agence



Notre mission

Nous mettons notre expertise en mobilité durable au service d'un partage équitable de l'espace public et de l'accessibilité de Montréal, pour ainsi améliorer la qualité de vie de tous et toutes et la vitalité économique du territoire.

Notre mission prend racine dans notre capacité opérationnelle et d'expérimentation pour appuyer la Ville de Montréal (« la Ville ») et ses partenaires dans l'atteinte de leurs objectifs en matière de mobilité, tout en fédérant les parties prenantes. Ainsi, en tant qu'organisation paramunicipale, nous assurons la gestion des espaces qui nous sont confiés, veillons à la surveillance de l'espace public sur le territoire montréalais et assurons certaines responsabilités liées au transport rémunéré de personnes.

En contribuant aux actions qui façonnent les déplacements urbains, nous travaillons, entre autres, à améliorer l'expérience client, à favoriser le partage de la rue, à optimiser l'occupation du domaine public et à faciliter l'accès à l'information tout en favorisant la mobilité durable.

Se partager les rues de Montréal

Notre engagement

Nous travaillons à créer les conditions propices pour que tous et toutes soient libres d'explorer les quartiers comme bon leur semble, et pour que Montréal soit accessible à toute personne qui la fréquente, qu'elle soit d'ici ou de passage, peu importe la manière dont elle se déplace.

Nos valeurs

- Innovation
- Agilité
- Responsabilité sociale
- Orientation client
- Collaboration
- Passion et plaisir



Faits saillants

(En milliers de dollars - Pour la période se terminant le 31 décembre 2025)

Revenus totaux

79 475 \$

76 207 \$

Revenus de gestion
provenant de la
Ville de Montréal

1 997 \$

Revenus générés
de façon autonome

1 271 \$

Autres contributions
financières

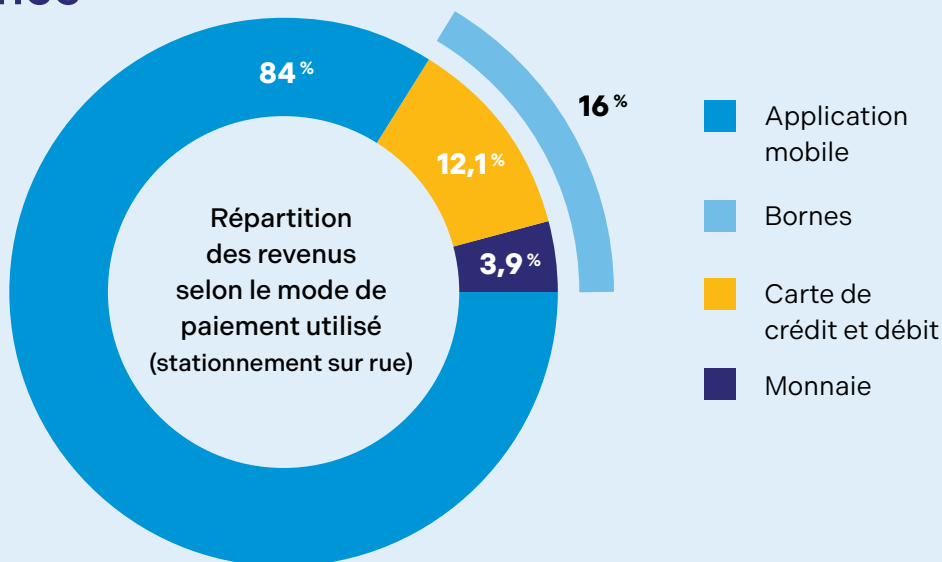
Revenus de stationnement tarifé de la Ville de Montréal géré par l'Agence

73 681 \$

Revenus du
stationnement sur rue

10 523 \$

Revenus du
stationnement hors rue



Transactions



15,9 M

Application mobile



4,4 M

Bornes de paiement

Faits saillants

(Pour la période se terminant le 31 décembre 2025)

Mobilier urbain



1 317

Bornes de paiement
dont **79**
restaurées dans
le cadre de notre
programme
de revalorisation



53

Parcomètres adaptés



190

Panonceaux adaptés



5 796

Anneaux pour vélos



243

Places sur rue
réservées aux
personnes à
mobilité réduite



18 227

Places tarifées sur rue



205

Parcoverts

Opérations

50 006

Interventions pour des permis
d'occupation du domaine public

24 389

Requêtes d'intervention
sur rue liées au mobilier urbain

5 000

Voûtes ramassées et traitées
pour le comptage et la cueillette
de la monnaie

Surveillance Réglementation



1 111 337

Constats d'infraction émis



61 177

Remorquages

Employé-e-s

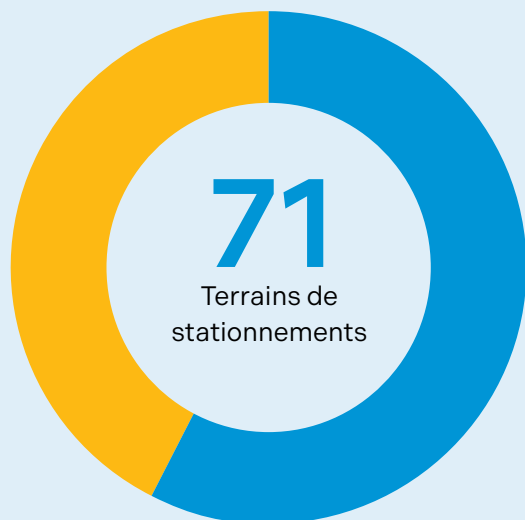
579 années-personnes

Cette donnée représente 652 personnes gérées par l'Agence
en plus des 738 préposé-e-s au remorquage saisonnier.

Faits saillants

(Pour la période se terminant le 31 décembre 2025)

Terrains



■ 41

Gestion complète
par l'Agence

■ 30

Gestion de
la perception
et/ou des permis

6 450

Places en terrain
de stationnement

28 653

Permis de stationnement
mensuel hors rue émis

1 748

Détenteurs et détentrices
de permis uniques

Service à la clientèle



191 399

Appels reçus



14 548

Formulaire de pose
d'enseignes interdisant
le stationnement lors
de travaux ou
d'événements (depuis le
5 août 2025)¹



157 132

Demandes
d'intervention

- Au téléphone: **125 277**
- Via le formulaire
en ligne: **31 855**



82 333

Autres types
de demandes

- Au téléphone: **66 122**
- Par courriel: **16 211**



01:58

Délai moyen d'attente
au téléphone

Application mobile

769 630

Nombre d'utilisateurs et
utilisatrices uniques de Mobicité²

¹ Ce formulaire s'adresse aux personnes détentrices d'un permis d'occupation du domaine public valide et vise à rendre applicables les panneaux de signalisation installés et à permettre à un-e agent-e de stationnement d'intervenir si un véhicule est stationné dans la zone interdite.

² Cette donnée représente le nombre de comptes utilisateurs uniques ayant effectué au moins une transaction en 2025.

Message de la présidente du conseil

Alors que 2025 a été une période marquée par l'aboutissement de grands projets, le conseil d'administration et moi-même tirons à nouveau une immense fierté de l'expertise unique des équipes de l'Agence de mobilité durable de Montréal. **Le potentiel des équipes se reflète non seulement par les réalisations de l'Agence, mais également par le partage des connaissances au sein de notre écosystème.** Plus les années passent, plus cette expertise se raffine et nous démarque, à Montréal bien sûr, mais aussi au niveau national et international, auprès de nos pairs en mobilité durable.

Notre offre de proximité au bénéfice des citoyens et citoyennes prend vie aussi : la croissance du nombre d'appels au service à la clientèle en est une preuve éloquente.

L'Agence fait plus que gérer des stationnements : elle optimise et facilite les déplacements dans une perspective de partage équitable de l'espace public.

Parmi les nombreux chantiers de 2025, nous avons suivi de près le déploiement de Mobicit , qui est un succ s autant dans sa livraison sans faille que dans son taux d'adoption et d'utilisation. Nous tirons une grande fiert  de nos chantiers r alis s de fa on



exemplaire, en tout respect des fonds publics. L'ann e 2025 a marqu  une  volution aussi pour notre gouvernance, alors que le tiers du conseil d'administration a  t  renouvel . Avec leurs expertises compl mentaires, Louis Baron, St phane Gagnon et M  Olivier Girardeau insufflent un changement   la gouvernance de l'Agence, toujours orient e vers les questions de mobilit , d'am nagement du territoire, d'innovation et de gestion durable. Dans cette transition, je d sire souligner la contribution de Beno t Bessette, dont le mandat a pris fin apr s plus de six ans comme administrateur. Nous tenons   le remercier chaleureusement pour sa capacit   clairer nos d cisions et   apporter un regard avis  sur le positionnement, le rayonnement et l'exp rience client de l'organisation.

En terminant, je souhaite remercier mes coll gues au conseil d'administration, les membres de nos diff rents comit s et la direction de l'Agence. Je salue  galement les instances de la Ville, des arrondissements et de l'agglom ration de Montr al avec qui nous collaborons pour desservir la population de Montr al. Mes derniers mots vont au personnel de l'Agence : merci. Votre expertise, votre passion et votre adh sion   la mission de l'Agence sont bien visibles, placent le conseil d'administration en confiance et rendent possibles les r alisations mises en valeur dans ce rapport.

Isabelle Cadrin

Pr sidente du conseil d'administration

Message du directeur général

L'année 2025 a été une année charnière pour l'Agence, marquée par l'avancement concret de projets structurants portés avec fierté par nos équipes. Issus de mandats confiés par la Ville de Montréal lors de la création de l'Agence, ces projets occupent une place centrale dans notre planification stratégique et contribueront à façonner durablement notre avenir.

Tout d'abord, avec nos véhicules équipés de la lecture automatisée de plaques d'immatriculation, nous améliorons la surveillance, pour un partage plus équitable de l'espace de stationnement. Après avoir implanté avec succès cette technologie dans deux arrondissements en 2025, nous travaillons maintenant à la déployer sur tout le territoire montréalais.

Ensuite, la portion la plus visible par le public de notre transformation est l'arrivée de l'application Mobicité. Derrière celle-ci se cache un important virage technologique, fièrement montréalais. Mobicité est le socle sur lequel nous appuierons l'évolution de notre offre de services auprès de la population.



Enfin, nous avons livré avec succès la première phase de déploiement d'une solution d'achat en ligne et de gestion des permis de stationnement. Ce nouveau service numérique permettra, à terme, de demander, modifier ou renouveler un permis de stationnement entièrement en ligne, et bonifiera grandement l'expérience d'achat ou de renouvellement de permis de stationnement.

Nous entrons donc dans une nouvelle ère d'opérations. Nos outils modernes, performants et évolutifs, sont au cœur de notre transformation. Ils nous permettront de réaliser notre mission de manière optimale et de concrétiser notre promesse envers la population montréalaise, tout en matérialisant notre vision de l'expérience client.

Nous avons également poursuivi le déploiement du réseau de pôles de mobilité, qui transforme l'espace public selon le Plan d'urbanisme et de Mobilité 2050 de la Ville. D'ailleurs, puisque 2025 a été une année d'élections municipales, je salue la nouvelle administration en place, à laquelle je réitère que l'Agence sera au rendez-vous pour exécuter les orientations de la Ville pour le futur.

Au-delà des projets qui façonneront l'organisation de manière durable, notre capacité opérationnelle a été mise à rude épreuve en 2025. Des chutes de neige historiques ont marqué l'année, entraînant

des opérations de chargement de neige sans précédent, les plus importantes depuis que l'Agence existe. **Entre les réalisations des chantiers majeurs et la gestion des impondérables météorologiques, nos équipes ont fourni des efforts soutenus pour assurer l'accessibilité de la ville pour tous et toutes.** J'aimerais remercier le personnel de l'Agence pour leur travail au quotidien, qu'il s'agisse de veiller à la sécurité de la population, en toutes saisons, ou de faire avancer nos projets technologiques. Votre agilité et votre engagement sont au cœur de nos succès.

En terminant, je désire saluer également les membres du conseil d'administration et mon équipe de direction, dont l'appui indéfectible donne vie à notre mission.

Laurent Chevrot
Directeur général

Comité de direction

(au 31 décembre 2025)



Laurent Chevrot
Directeur général



Charles de la Chevrotière
Directeur principal des
stratégies d'affaires et de mobilité



Guy Des Roches
Directeur principal de la
gestion du stationnement
et des immeubles



Nicolas Filion
Directeur principal
de la technologie



Dominique Payeur
Directrice principale
des ressources humaines



M^e Sophie Préfontaine
Directrice principale
des affaires juridiques et
du secrétariat corporatif



Sylvain Sauvageau
Directeur principal de la
surveillance, du contrôle du
stationnement et de la mobilité



Caroline Senay
Directrice principale du
marketing, des communications
et de l'expérience client



Karl-Éric Lacoste
Directeur principal
des finances et
de l'administration

Réalisations 2025



Innover pour transformer

Contribuer à la durabilité et à la sécurité des déplacements



Nous croyons que le stationnement et la bordure de rue sont de puissants leviers pour favoriser le transfert modal, l'accès à l'espace public et soutenir l'attractivité économique et commerciale. Nos équipes ne cessent d'innover et de mettre sur pied des initiatives concrètes pour renforcer les déplacements durables et sécuritaires à Montréal. Grâce à notre connaissance fine des comportements de mobilité, nous analysons les impacts du stationnement sur les enjeux de mobilité en amont. Nous offrons à Montréal des recommandations réalistes, réalisables et fondées sur des données factuelles. Ces analyses soutiennent la prise de décision de la Ville et de nos partenaires en matière de stratégies d'accessibilité en mobilité.

Études de mobilité et de stationnement

Des analyses aux quatre coins de la ville

À l'aide de véhicules équipés de la technologie de lecture automatisée de plaques d'immatriculation (LAPI Études), nous avons réalisé 45 études à des fins de diagnostic ou de mesures d'impact pour différents arrondissements, secteurs ou villes liées en 2025.

Nos études aident la Ville à anticiper et comprendre l'effet sur le stationnement d'une reconfiguration de l'espace et à prendre des décisions éclairées en matière d'amélioration de la gestion du stationnement, en se dotant de données notamment pour :

- caractériser l'occupation et la capacité du stationnement sur rue et des terrains de stationnement ;
- évaluer des projets d'aménagement ;
- mesurer les impacts de la réduction du nombre de places de stationnement et proposer des mesures d'atténuation ;
- étudier la pertinence et la faisabilité d'instaurer une tarification pour le stationnement ;
- définir des scénarios de nombre de places.

Gestion de la bordure de rue dédiée à la livraison

Une surveillance accrue des artères commerciales

Fort de notre expertise en gestion et en surveillance de la bordure de rue, la Ville a mandaté l'Agence pour renforcer la surveillance des aires de livraison et veiller au respect de la réglementation sur le stationnement des véhicules de livraison, selon les objectifs de son *Plan d'action 2025-2027 en logistique urbaine*.

Dans le cadre d'un projet pilote dans les arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal, nous avons mesuré l'effet de la surveillance sur les immobilisations de véhicules personnels dans les aires de livraison et sur les immobilisations non réglementaires et dangereuses de camions de livraison. Nos constats, conclusions et recommandations fournissent un éclairage nouveau et documenté pour permettre à la Ville de réfléchir à la localisation et à l'aménagement des aires de livraisons.

Stratégie d'accessibilité au Grand Prix du Canada

Un premier mandat événementiel pour l'Agence

Bien que le cœur de notre mission demeure la gestion et la surveillance de la bordure de rue et du stationnement hors rue sous notre responsabilité, nous avons progressivement élargi notre champ d'expertise. Nous avons ainsi réuni des spécialistes dans des domaines complémentaires, notamment l'autopartage, le vélo, le taxi et le transport collectif. Cette expertise intégrée nous permet de recommander des stratégies de mobilité et d'accessibilité adaptées, tant pour les grands générateurs de déplacements que pour les événements majeurs. Ainsi, notre expertise a été mise à contribution pour élaborer une stratégie d'accessibilité pour l'édition 2025 de cet événement international, le plus grand au Canada. L'objectif : offrir des options de déplacements sécuritaires et fiables aux milliers de spectateurs et spectatrices, adaptées à l'ampleur de l'événement et à l'accès complexe au site.

Nous avons misé sur une accessibilité multimodale afin de limiter le nombre de véhicules accédant à l'île Notre-Dame et d'assurer une bonne circulation des véhicules d'urgence, services de navettes et véhicules accrédités. Notre plan,



structuré autour de pôles d'accès, offrait de réelles options alternatives à l'automobile. Le déploiement de cette stratégie, réalisé par le promoteur de l'événement et ses parties prenantes, s'est avéré un franc succès.

Stationnements à vélos sécurisés

Un projet pilote de casiers à vélos sécurisés

Dans le cadre d'un mandat confié par le Service de l'urbanisme et de la mobilité de Montréal, une expérimentation est en cours depuis janvier 2025 pour développer une proposition de réseau de stationnements à vélos sécurisés pour le territoire montréalais. Tout au long de l'année, 12 personnes ont testé des casiers à vélos modulaires en contexte résidentiel, en toutes saisons. Aux termes de 3, 9 et 18 mois, des analyses de données et des retours d'expérience permettent de mieux comprendre leurs attentes, d'identifier les besoins opérationnels et d'alimenter l'élaboration de notre stratégie globale visant une proposition de mise à l'échelle du service.

Faits saillants de ce projet qui se poursuit en mode pilote jusqu'au 30 juin 2026 :

- les casiers sont jugés fiables, sécuritaires et faciles d'accès.
- 92 % des personnes ayant testé le service recommanderaient le service à un-e proche.

Devenir un véritable laboratoire de mobilité

Nous misons sur l'expérimentation pour transformer les idées en solutions concrètes. Les apprentissages qui résultent de nos démarches expérimentales sont précieux et constituent un savoir riche que nous aimons partager avec l'ensemble de l'écosystème de la mobilité, ici, à Montréal, mais aussi à travers le Québec et à l'international.

Portail de données en mobilité

Nos premiers pas vers la planification selon les données

Après une période de tests en 2024, le [Portail de données en mobilité](#) a été rendu accessible aux spécialistes et parties prenantes de la mobilité du territoire montréalais en mars 2025 et inauguré à l'occasion de l'Expo Montréal en commun.



Le Portail propose une carte interactive des options de mobilité à Montréal en colligeant et en permettant de visualiser des informations issues de données ouvertes de différentes organisations de l'écosystème montréalais : stationnements tarifés, postes d'attente de taxi, stations BIXI, réseau STM et plus. Il constitue une première étape vers la structuration d'un « observatoire » de la mobilité, en centralisant et en diffusant des données appelées à soutenir la prise de décision. En facilitant la visualisation de données ouvertes, le Portail permet de démocratiser l'accès à l'information. Nous contribuons ainsi à une meilleure compréhension des besoins et des habitudes de déplacement, nous favorisons l'innovation et soutenons la mesure des impacts des actions en mobilité sur le territoire montréalais.

« L'utilisation de données fiables par toute organisation de notre territoire a le pouvoir de rendre la ville plus accessible pour tout le monde. En permettant de prendre des décisions plus éclairées en matière d'aménagement de l'espace public et de mobilité urbaine, les technologies nous aideront à mieux servir les intérêts et les besoins des Montréalais et Montréalaises. »

Nicolas Filion,
Directeur principal de la technologie

Panel d'expert-e-s

Une réflexion collective en regard des enjeux de mobilité

Nous avons organisé deux événements afin de rassembler des spécialistes de la mobilité et d'échanger sur des sujets qui franchissent les limites des villes, et ainsi concrétiser notre approche pédagogique et notre volonté de rallier les acteurs et actrices de la mobilité. Nos panels 2025 ont réuni plus de 300 personnes, sur place ou en ligne, et généré plus de 250 visionnements en différé.

Mobilité à la demande :

une solution au service d'une ville plus accessible

Ce panel a rassemblé cinq spécialistes du Canada, de l'Europe et de l'Afrique pour discuter des retombées sociales et économiques de la mobilité à la demande, mais aussi des défis liés à son intégration dans l'offre de transport durable.



[En savoir plus →](#)

Technologies et données : au cœur de la mobilité de demain

Cette discussion, qui a réuni cinq spécialistes du Canada et des États-Unis, a permis d'aborder comment les données peuvent être un levier pour la transformation de la mobilité urbaine et de lancer le portail de données à l'écosystème montréalais du transport.



[En savoir plus →](#)



Stationnement au centre-ville

Vers une stratégie de mutualisation

Alors que les automobilistes vivent régulièrement de la frustration liée à la rareté des places de stationnement sur rue au centre-ville, une part importante du stationnement hors rue reste sous-utilisée, surtout en dehors des heures de travail. Ainsi, à la demande de la Ville, nous avons déposé une stratégie de mutualisation du stationnement pour le centre-ville. L'objectif : optimiser l'utilisation des structures de stationnement hors rue existantes afin de réduire la pression sur le stationnement sur rue et de permettre la réaffectation de cet espace à des usages à plus forte valeur ajoutée (mobilité active et collective, activités évenementielles, etc.).

Inspirée des meilleures pratiques observées dans de grandes villes à l'international, notre stratégie s'appuie sur une approche ancrée dans les réalités montréalaises et résulte d'un important travail de collaboration mené avec 14 partenaires, réunissant des parties prenantes du centre-ville et des gestionnaires de stationnement publics et privés d'envergure sur ce territoire.

« Notre capacité à partager et à valoriser les places de stationnement du centre-ville sera bénéfique à l'ensemble des personnes qui l'habitent et le fréquentent ainsi qu'aux organismes, commerces, entreprises et associations qui contribuent à sa vitalité. »

Charles de la Chevrotière,

Directeur principal des stratégies d'affaires et de mobilité

Implication au sein de divers comités sectoriels

Notre contribution à la mobilité durable locale, nationale et mondiale

Nous souhaitons nous inspirer des meilleures pratiques mondiales en matière de transport et de mobilité durable et faire rayonner les réalisations montréalaises. En travaillant ou en réseautant avec des pairs aux expertises similaires ou complémentaires aux nôtres, nous sommes au premier plan pour agir face aux défis globaux auxquels les territoires sont confrontés.

Échelle	Instances clés	Objectifs principaux
Municipale	- Comité directeur du Pôle des villes résilientes de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) - Comité de suivi du stationnement mutualisé dans le quartier Namur-Hippodrome du Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) - Comité vélo du SPVM	- Collaboration intersectorielle - Projets territoriaux
Provinciale	- Table d'expertise en mobilité durable de l'Association québécoise des transports (AQTr) - Comité d'évaluation des antécédents judiciaires du ministère des Transports et de la Mobilité durable	- Contribution aux orientations - Pratiques réglementaires - Mobilité durable
Nord-américaine et mondiale	- Union internationale des transports publics (UITP) - International Association of Transportation Regulators (IATR) - MobilityData - Association canadienne du stationnement (et de la mobilité)	- Veille stratégique - Harmonisation des pratiques - Partage de connaissances

Renforcer notre présence au service de la collectivité

Grâce à nos activités de surveillance, nous veillons à ce que les espaces soient utilisés selon l'usage prévu, afin de générer les bénéfices attendus en matière de mobilité. Nous croyons qu'une gestion efficiente de la bordure de rue contribue à la vitalité économique. Été comme hiver, du centre-ville aux abords des écoles, nos équipes sont présentes sur le terrain pour assurer le respect des règles afin de maintenir nos rues accessibles, propres et sécuritaires.

Activités de surveillance

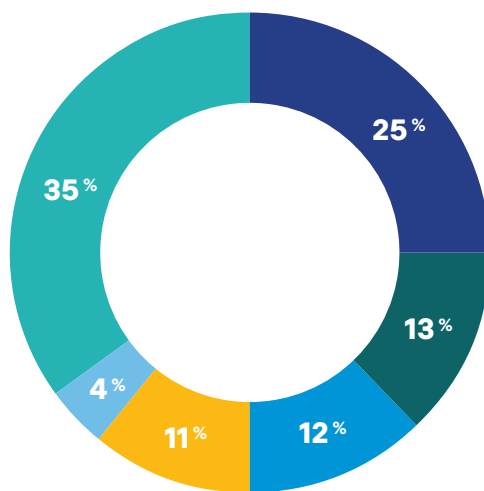
Fluidité, sécurité et accès

Respecter la réglementation en vigueur, c'est participer activement à une ville plus humaine, où chaque déplacement est sécuritaire et agréable pour tous et toutes. Nos activités de surveillance visent à renforcer cette vision de la mobilité durable, partagée par les partenaires de notre écosystème.

En 2025, nous avons accentué notre présence, notamment pour assurer la fluidité sur les voies réservées aux heures de pointe à la demande de la Société de transport de Montréal (STM), renforcer le respect des règles et la sécurité dans les zones scolaires et assurer l'accès aux espaces réservés aux personnes à mobilité réduite.

Graphique

Principales catégories d'infractions constatées en 2025



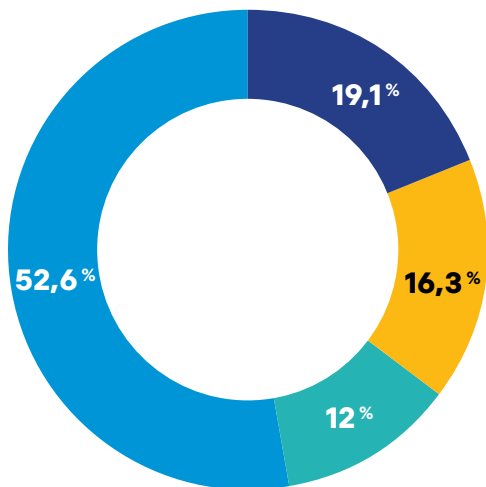
- Interdiction de stationnement – Entretien des rues (balais mécaniques) : 276 135
- Défaut de paiement pour place tarifée : 147 330
- Zones réservées aux résident-e-s (SRRR) : 138 367
- Enjeu de mobilité* (voie réservée, arrêt interdit, arrêt d'autobus) : 119 682
- Enjeu de sécurité** (borne-fontaine, intersection) : 47 335
- Autres infractions : 382 488

* Comprend notamment les constats liés aux voies réservées, aux arrêts interdits et aux arrêts d'autobus.

** Comprend notamment les constats liés aux bornes-fontaines et aux intersections.

Graphique

Les trois demandes d'intervention les plus fréquentes en 2025



- Stationnement sur terrain privé: 30 066 demandes
- Stationnement devant une entrée charretière: 25 682 demandes
- Stationnement interdit dans une zone de stationnement sur rue réservée aux résident-e-s (SRRR): 18 791 demandes
- Autres demandes*: 82 593 demandes

* La catégorie « Autres demandes » regroupe l'ensemble des motifs de demande d'intervention non inclus dans les catégories présentées, incluant certains signalements, demandes d'information et activités de suivi ne nécessitant pas systématiquement une intervention d'un agent de stationnement.

Dans l'arrondissement d'Outremont et dans la partie ouest du Plateau-Mont-Royal, les agents et agentes de stationnement utilisent maintenant la technologie LAPI Surveillance comme outil d'aide à la décision pour améliorer la surveillance des zones réservées aux résident-e-s et à durée limitée. Grâce à des caméras et des systèmes de géolocalisation, cette technologie peut lire des plaques d'immatriculation et vérifier si le véhicule est en infraction par rapport à la réglementation en vigueur, à un endroit et à un moment précis, tout en préservant la confidentialité des données et la vie privée.

La LAPI Surveillance soutient nos agents et agentes pour garantir une surveillance plus efficace et un partage équitable de l'espace public à Montréal, en améliorant l'accès du stationnement aux résidents et résidentes, en réduisant l'utilisation de vignettes non conformes et en favorisant la rotation des véhicules dans les zones à durée limitée. À long terme, cette technologie permettra aussi d'accélérer et d'automatiser certaines tâches, afin d'aider les agent-e-s à mieux répartir leurs efforts pour garantir une surveillance efficace.

La LAPI Surveillance s'inscrit dans notre volonté de moderniser notre approche de surveillance. L'Agence est pionnière à Montréal dans l'utilisation de cette technologie à des fins de surveillance de la réglementation du stationnement, alors qu'elle gagne en popularité dans les métropoles du monde entier.

Lecture automatisée de plaques d'immatriculation

Une gestion intelligente du stationnement

L'année 2025 a marqué le début de l'utilisation de la [lecture automatisée de plaques d'immatriculation](#) (LAPI Surveillance) pour soutenir la détection des infractions, ainsi que le déploiement de la deuxième phase du projet, avec 13 véhicules équipés de cette technologie.



Chargement de neige

25 jours consécutifs d'opérations

En février 2025, en raison de bordées de neige historiques, nos équipes ont été mobilisées durant plus de 3 semaines, 24 heures sur 24, dans l'ensemble des 19 arrondissements de la ville. Pendant cette période, nos agent-e-s de stationnement et préposé-e-s au remorquage ont été à pied d'œuvre sur le terrain, à bord des remorques, pour faciliter les opérations de chargement de la neige.

Durant la saison hivernale 2025, plus de 43 000 constats de remorquages ont été émis dans le cadre des opérations de chargement de neige. Ce nombre représente plus du double de celui enregistré en 2024, soit 16 067, ce qui témoigne de l'ampleur exceptionnelle des opérations de déneigement réalisées cette année-là.

« Lors des chargements de neige par la Ville de Montréal, notre priorité est d'assurer le bon déroulement des opérations pour permettre le passage de la machinerie et assurer la fluidité de la circulation malgré les accumulations. Pour atténuer les impacts, près de 2 500 places de stationnement de nuit sont offertes gratuitement. »

Sylvain Sauvageau,

Directeur principal de la surveillance,
du contrôle du stationnement et de la mobilité



Dégagement de cinq mètres aux intersections

Une priorité pour assurer la visibilité des piétons et piétonnes

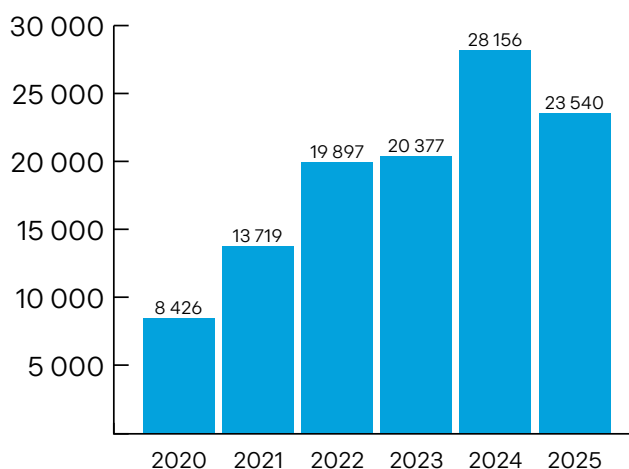
Pour faire respecter le *Code de la sécurité routière* et favoriser des déplacements plus sécuritaires aux intersections, nous avons augmenté nos interventions visant à libérer, au maximum, les cinq mètres réglementaires. Cette mesure contribue directement à améliorer la visibilité et à réduire les risques, particulièrement pour les personnes les plus vulnérables.

« 67 % des collisions avec décès et blessés graves impliquant des enfants à pied ou à vélo ont lieu à une intersection³. Pour assurer la visibilité et la sécurité des piétons et piétonnes, le stationnement dans les intersections est un enjeu vital. En mobilité durable, la bordure de rue n'appartient pas qu'aux automobilistes. »

Laurent Chevrot,
Directeur général

Graphique

Les constats émis pour l'interdiction de stationner à moins de cinq mètres depuis 2020



Rentrée scolaire et sécurité : quand des marques au sol nous rappellent l'essentiel

À la rentrée scolaire 2025, nous avons marqué huit coins de rue à proximité de parcs, de garderies et d'un CLSC, dans les arrondissements de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Rosemont-La-Petite-Patrie. Cette campagne visait à sensibiliser les automobilistes à l'importance du dégagement de cinq mètres aux intersections et à rappeler, de manière pédagogique et visuelle, pourquoi cette règle est essentielle à la sécurité de tous et toutes, notamment les enfants.

Cette initiative a généré un engagement positif sur les réseaux sociaux et de l'attention médiatique, notamment avec un article dans [La Presse](#). Elle pourra être reprise ailleurs pour poursuivre le travail de sensibilisation, en collaboration avec les arrondissements.

³ Plan d'action 2025-2027 [Vision zéro décès et blessé graves](#) de la Ville de Montréal, p. 28

Transformer les espaces pour faciliter les déplacements et renforcer la vie de quartier

En repensant l'utilisation des stationnements hors rue, nous regroupons plusieurs services de transport pour encourager la mobilité durable et la multimodalité. Nous transformons des espaces de stationnement en des espaces publics conviviaux et sécuritaires où sont regroupés divers services qui facilitent les déplacements des citoyens et citoyennes. En facilitant l'accès à des alternatives à l'auto solo, celles-ci encouragent l'utilisation des modes actifs, favorisant ainsi l'activité physique et une population en meilleure santé. Aménagés selon des principes écoresponsables, ces espaces offrent des solutions contre les îlots de chaleur et les inondations grâce au verdissement et aux aménagements de gestion des eaux pluviales. Ils contribuent ainsi à la qualité de vie dans les quartiers où ils sont implantés.

Nouveaux pôles de mobilité

Maintenant trois espaces reconvertis

Pôle Boyer

Au 6650, rue Boyer,
près de la rue Saint-Zotique Est,
dans l'arrondissement Rosemont-
La Petite-Patrie

- 62 places de stationnement tarifées, dont 8 espaces réservés pour l'autopartage
- 16 bornes de recharge, dont 8 bornes de recharge électrique niveau II et 8 bornes de recharge rapide (dont 1 réservée à une place pour personne à mobilité réduite)
- Supports couverts pour vélos et vélos-cargos
- Placotoir et traverse piétonne protégée
- Station de vélopartage BIXI (espace pour station électrifiée - installation prévue en 2026)



Pôle Fleury

Premier pôle de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, à l'angle des rues Fleury Est et Chambord

- 28 places de stationnement tarifées, dont 4 espaces réservés pour l'autopartage
- 6 bornes de recharge niveau II
- Stationnement pour vélos en libre accès et station BIXI
- Station vélo sécurisée (projet pilote)
- Placottoir



Ces deux nouveaux pôles viennent s'ajouter au pôle de mobilité Masson, portant à trois le nombre de pôles de mobilité aménagés à Montréal. Le déploiement des pôles de mobilité s'inscrit en cohérence avec la vision et les objectifs du *Plan d'urbanisme et de Mobilité 2050* de la Ville de Montréal. Ce plan prévoit l'implantation et l'aménagement de 150 pôles de mobilité selon différents niveaux d'intervention et adaptés aux réalités des milieux, sur l'ensemble du territoire d'ici 2050.



Mettre en place les fondations vers une expérience client bonifiée

Notre contact direct avec la clientèle, jour et nuit, nous permet d'orienter nos interventions sur le territoire et de repenser nos processus pour répondre efficacement aux demandes des citoyens et citoyennes et optimiser la surveillance. La maturité organisationnelle acquise au cours des ans nous permet aujourd'hui de traduire notre vision de l'expérience client en une véritable stratégie omnicanale. Grâce au déploiement progressif de solutions technologiques, nous aspirons à simplifier les déplacements en offrant un service personnalisé, une expérience de paiement plus facile et une information claire et exacte sur le temps nécessaire pour trouver un stationnement à destination.

Mobicit 

Une application qu b coise au c ur de l' volution de l' xp rience client

  l' t  2025, nous avons remplac  l'application P\$ Service mobile par [Mobicit ](#), une solution d velopp e au Qu bec dont nous sommes propri taires. V ritable actif technologique au service de notre mission, Mobicit  permet non seulement de payer une place de stationnement de mani re efficace et s curitaire, mais aussi de consulter une [carte](#) pr sentant notre offre de stationnement tarif , les places   mobilit  r duite et les bornes de recharge  lectrique, notamment.

D j  utilis e par 769 630 personnes   la fin de 2025, cette application deviendra un levier pour changer les comportements.   terme, au-del  du paiement de stationnement, Mobicit  contiendra des informations compl tes sur le stationnement et la mobilit    Montr al pour permettre aux gens de choisir leur mode de transport de fa on plus  clair e.



« Mobicit  nous permet plus de flexibilit  pour faire  voluer notre application selon nos besoins. Cr e  ici   Montr al, elle nous ouvre un monde de possibilit s pour d velopper notre offre de services et ainsi mieux r pondre aux besoins des utilisateurs et utilisatrices. »

Caroline Senay,

Directrice principale du marketing,
des communications et de l' xp rience client

Vers un nouveau service num rique de gestion des permis de stationnement

Premi re phase d'une solution d'achat en ligne

Pour centraliser la gestion des permis sur rue et en terrain, nous d ployons progressivement un service en ligne permettant, en quelques clics, de demander, de modifier ou de renouveler un permis de stationnement, d'effectuer un paiement s curis  ou d'obtenir le suivi de sa demande.

Ce vaste chantier, central à nos opérations, a connu sa première phase en 2025, avec l'intégration des permis pour véhicules en autopartage à cette nouvelle solution numérique.

La même année, une étude de marché réalisée auprès de la population montréalaise nous a permis de mieux comprendre les besoins et attentes, de mesurer l'intérêt pour une telle approche et d'évaluer la satisfaction à l'égard du système actuel.

Accessible depuis le compte Mobicité, ce service permettra aux citoyens et citoyennes d'effectuer leurs démarches sans se rendre aux bureaux Accès Montréal. Son déploiement se fera progressivement, en débutant par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dès l'automne 2026. La vignette sera ensuite envoyée par la poste.

Service à la clientèle

Efficacité opérationnelle au service de l'expérience client

En 2025, notre service à la clientèle a connu une hausse de près de 10 % du volume d'appels par rapport à 2024, avec 191 399 appels reçus, contre 173 127 l'année précédente. Malgré cette augmentation, le temps moyen d'attente est demeuré stable, s'établissant à 1 minute 58 secondes, comparativement à 2 minutes 06 secondes en 2024.

À travers l'afflux de demandes, notre centre d'appels s'est doté en 2025 de processus structurants pour son évolution, sa résilience et son efficacité. Opérationnel depuis seulement deux ans, notre service à la clientèle est encore jeune, mais rapatrie continuellement de nouvelles compétences tout en cherchant à faire des gains de productivité :

- Depuis août 2025, les déclarations de [pose d'enseignes interdisant le stationnement](#) peuvent être soumises en ligne. Alors que 14 548 formulaires de déclaration ont été traités en seulement 6 mois, cette nouvelle méthode en ligne améliore l'expérience de notre clientèle détentricice de permis temporaires d'occupation du domaine public.
- En novembre 2025, notre service à la clientèle a repris les appels du service Info-remorquage. Ceux-ci étaient auparavant gérés par le 311.



Façonner le monde de demain

En encourageant la mobilité urbaine durable et en réduisant la dépendance aux véhicules individuels, nous soutenons le développement de communautés durables. Alignées sur nos valeurs, nos actions prennent racine dans notre *Plan stratégique organisationnel 2021-2030* et s'appuient sur les orientations de la Ville, telles que définies notamment dans le plan stratégique Montréal 2030 et le Plan Climat.

Par notre mission et nos interventions à l'échelle de la métropole, des milieux de vie et de l'humain, nous contribuons à l'atteinte des objectifs du *Plan Climat 2020-2030* de la Ville de Montréal, et à faire de Montréal une ville en santé et un chef de file des métropoles d'Amérique du Nord en matière climatique.

Favoriser le transport collectif et actif, l'autopartage, le taxi et le covoiturage

L'Agence est une facilitatrice de mobilité. Le partage de l'espace public, au cœur de notre mission, nous amène à travailler sur l'optimisation de la voirie, la gestion du stationnement, mais également sur des enjeux plus larges liés à la transition écologique des modes de mobilité. Notre connaissance fine des comportements de mobilité amène nos équipes à repenser le partage des rues de Montréal en mettant de l'avant les alternatives possibles à l'auto solo, notamment dans nos pôles de mobilité.

Alors que peu de gens prennent en compte le stationnement et la bordure de rue dans le monde de la mobilité durable, nous croyons au contraire qu'il s'agit de leviers puissants pour encourager le transfert de l'utilisation de l'automobile vers des modes de transport alternatifs. En gérant l'espace public consacré à la mobilité et en réfléchissant aux impacts en amont, nous voulons favoriser un cocktail transport plus durable pour l'environnement, pour la société et pour les ménages. Notre vision est celle d'une métropole où les déplacements sont non seulement actifs, partagés ou électriques, mais où ils sont également efficaces et bénéfiques pour la santé physique et financière des gens.



Rendre la mobilité durable accessible à tous

Le partage équitable de l'espace public est au cœur même de la mission de l'Agence. Ainsi, nous veillons au respect des règles de stationnement tout en contribuant à améliorer l'accès à la ville pour tous et toutes, dans une perspective de mobilité durable.

La gestion de la bordure constitue un levier parmi d'autres pour soutenir cette vision : elle permet de mieux organiser les déplacements et de favoriser une utilisation plus cohérente et équitable de l'espace urbain. Dans cette optique, les pôles de mobilité développés par l'Agence s'inscrivent dans une transformation plus large des dynamiques d'accès à la ville. Ils facilitent les pratiques multimodales des citoyen-ne-s en proposant des environnements sécuritaires, conviviaux et bien intégrés aux quartiers. Plus qu'une finalité en soi, le stationnement devient ainsi un outil au service d'une expérience de mobilité plus fluide et accessible.

Puisque la mobilité durable repose sur le partage d'un espace urbain très convoité, la collaboration entre toutes les parties prenantes est essentielle. C'est pourquoi nous facilitons le partage des connaissances et des données au sein de l'écosystème montréalais, notamment par notre portail de données et nos panels d'expert-e-s.

Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques, et réduire l'empreinte carbone du transport

Notre flotte de véhicules affectés à la surveillance du stationnement s'électrifie progressivement. En 2025, nous avons acquis 47 véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Au 31 décembre 2025, notre flotte était composée de 83 % de véhicules hybrides non rechargeables et de 5 % de véhicules électriques, contribuant ainsi à réduire les GES.

Au-delà de nos propres opérations, nous contribuons également à réduire notre dépendance collective à l'essence. Notre offre de stationnement inclut 205 parcoverts, des places de stationnements réservées aux véhicules électriques afin de faciliter l'accès aux bornes de recharge. De plus, nos pôles de mobilité, en proposant des alternatives de mobilité concrètes, contribuent à limiter le recours à l'auto solo, à réduire les dépenses en transport des ménages et à diminuer les émissions polluantes du transport routier, premier contributeur de GES



au Québec. Par leur configuration et leur capacité d'accueil, ils offrent également des emplacements adaptés à l'implantation de bornes de recharge rapide (niveau 3), dont le déploiement est plus contraignant en bordure de rue.

Cette approche permet d'optimiser l'utilisation de l'espace public en concentrant certaines fonctions dans des lieux dédiés, tout en maintenant la capacité d'aménager la rue pour une diversité d'usages, notamment les transports collectifs, les modes actifs et les aménagements favorisant l'accessibilité. En travaillant à mutualiser les infrastructures de stationnement privées au centre-ville de Montréal, notre objectif est aussi de réduire la congestion et les émissions de GES liées à la recherche de stationnement et la prévalence des accidents.

Avec l'étude et l'analyse des enjeux de livraison, nous souhaitons aussi contribuer directement à accélérer la transition des pratiques de livraison aux quatre coins de la ville. En collaboration avec Propulsion Québec, deux de nos terrains, dans Verdun et Rosemont-La Petite-Patrie, ont été convertis en 2025 en pôles de livraison zéro émission. L'installation de conteneurs permet de créer un lieu d'entreposage pour des colis qui sont ensuite livrés à vélo-cargo dans le quartier avoisinant. Actuellement, un pôle de livraison zéro émission permet de livrer jusqu'à 285 colis par semaine à vélo-cargo.

Encourager le verdissement et stimuler la densification de la ville par la conversion de stationnements à ciel ouvert

En convertissant progressivement des stationnements de manière écoresponsable, nous transformons des mers d'asphalte en pôles de mobilité écoresponsables et multimodaux qui permettent de :

- réduire l'imperméabilisation des sols et améliorer la gestion des eaux pluviales, contribuant à limiter les inondations par ruissellement et les impacts lors d'événements climatiques extrêmes ;
- atténuer les îlots de chaleur urbains et améliorer la qualité des milieux de vie ;
- développer l'accès aux services de mobilité, facilitant ainsi les déplacements des citoyen-ne-s.

Chacun de nos pôles de type écoresponsable est conçu en misant sur le verdissement et la gestion des eaux pluviales, notamment avec la plantation d'arbres, des aménagements paysagers, un bassin de rétention souterrain, un aménagement éponge et un revêtement de sol perméable.

Ces aménagements contribuent non seulement à la gestion quantitative des eaux de pluie, mais également à leur traitement, conformément aux exigences ministérielles, en réduisant la quantité de particules et de polluants acheminés vers le réseau pluvial et, ultimement, vers les cours d'eau, notamment grâce à des dispositifs comme les bandes filtrantes et les bassins de sédimentation.

Pour le pôle Boyer, par exemple, 35 feuillus et conifères ont été plantés, contribuant ainsi directement au verdissement et à la qualité de l'air du secteur.

« Avec les pôles de mobilité, on fait plus que repenser le stationnement et offrir l'espace nécessaire pour le développement de la mobilité alternative à l'automobile : on améliore la résilience de Montréal aux changements climatiques et donc la qualité de vie des gens du quartier. »

Guy Des Roches,

Directeur principal de la gestion du stationnement et des immeubles

Décarboner les déplacements professionnels des membres du personnel

Dans un souci d'exemplarité en matière de mobilité durable, nous incitons nos employé-e-s à utiliser des moyens de transport durables. Dans le cadre d'un programme interne, ils et elles peuvent demander le remboursement de dépenses de transport en commun, d'autopartage, de vélopartage et d'achats en lien avec la mobilité : équipements de vélo, de trottinette ou de course, outils de réparation, etc. Dans le respect de nos engagements sur le plan social, cet avantage contribue à offrir un climat de travail favorisant le bien-être, et notre personnel en profite : par exemple, la quasi-totalité des employé-e-s du siège social, soit 95 %, se déplace à vélo, à pied ou en transport collectif pour se rendre au travail, une progression par rapport à 2024, où cette proportion atteignait déjà 90 %.

En 2025, l'Agence a participé pour la première fois au Défi du mois du vélo de Vélo Québec, durant lequel plus de 5 400 kilomètres ont été parcourus à vélo par nos employé-e-s. Portée par le Comité développement durable, cette participation s'inscrit dans une démarche plus large visant à encourager des habitudes écoresponsables au sein de l'Agence. Le Comité a également organisé une seconde activité de verdissement sur des terrains sous notre gestion, animé une Fresque de la mobilité auprès de ses membres et produit un aide-mémoire destiné à guider les équipes dans l'organisation d'événements écoresponsables.

Vers une Agence toujours plus durable

Dans nos opérations et notre gestion, nous portons attention à nos façons de faire dans une perspective d'utilisation efficiente des ressources. Notre approche selon le cycle de vie permet la combinaison de plusieurs stratégies d'économie circulaire pour prolonger la durée de vie du mobilier urbain associé au stationnement tarifé sur rue :

- **Entretien, réparation ou restauration** avec des procédés spécialisés de différentes composantes qui peuvent encore être réutilisées pour réduire la quantité de matériaux ou d'objets neufs nécessaires à nos activités. En 2025, par exemple, ce sont 1 025 anneaux pour vélos, 634 panonceaux et 79 bornes de paiement qui ont ainsi été restaurés.
- **Recyclage** des métaux ou autres matériaux qui ne peuvent pas être réparés pour réduire l'extraction de ressources vierges et, du même coup, les quantités de matières résiduelles envoyées au dépotoir.
- **Don** des vélos récupérés sur les panonceaux et non réclamés à la coopérative de travail à but non lucratif Recyborg.

Cette stratégie présente de nombreux bénéfices, autant pour l'Agence que pour la collectivité, dont la contribution à la vitalité économique locale et la réduction des coûts par rapport à l'achat d'équipements neufs.

La numérisation de nos pratiques génère aussi une économie considérable de papier, alors que le processus manuel des formulaires de pose d'enseigne nécessitait auparavant l'impression de plus de 3 500 feuilles de papier par mois !

Enfin, grâce à notre modèle unique où le stationnement est utilisé comme un levier de mobilité durable et où les revenus générés sont réinvestis dans des initiatives qui favorisent les déplacements durables, nous contribuons au leadership climatique de Montréal.



Favoriser une culture forte pour soutenir notre vision durable

À mesure que l'Agence élargit son rôle et ses responsabilités, nos équipes gagnent en expertise et relèvent des défis toujours plus complexes. En 2025, nous avons poursuivi l'amélioration de notre structure de gestion par le regroupement des activités en ressources humaines, le réalignement de certaines responsabilités et la création d'une direction en développement humain et organisationnel. Ces changements favorisent une plus grande cohérence dans nos façons de travailler et nous permettent de mieux accompagner nos équipes dans l'accomplissement de notre mission.

Culture organisationnelle d'apprentissage

Faire grandir nos leaders pour faire grandir l'organisation

Puisque nous croyons que le leadership repose d'abord sur la conscience de soi, nous avons lancé une deuxième cohorte du parcours *Le leader authentique*. En misant sur l'expérimentation, la réflexion et l'apprentissage dans l'action, cette démarche aide nos gestionnaires à mieux comprendre leur impact et à renforcer leur capacité d'influence et de mobilisation, tout en renforçant la cohérence des pratiques de gestion à travers notre organisation.

« Si le travail de l'Agence est de plus en plus reconnu, c'est grâce aux gestionnaires et aux employé-e-s qui font preuve de courage, d'engagement et de leadership et qui partagent leur passion au quotidien. Pour créer davantage de valeur pour l'Agence et pour les Montréalais et Montréalaises qui bénéficient de notre expertise, nous devons aussi investir dans notre propre évolution. »

Dominique Payeur,

Directrice principale des ressources humaines

Équité, diversité et inclusion

Structurer notre engagement pour mieux agir

En 2025, l'Agence a franchi une étape importante dans son parcours en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) avec la création de son premier comité EDI. Composé d'employé-e-s issus de différents secteurs de l'organisation, ce comité a pour mandat de conseiller le comité de direction et de contribuer à l'identification d'actions favorisant un environnement de travail inclusif, respectueux et équitable. La création de ce comité traduit notre volonté de faire de l'EDI une responsabilité partagée au sein de l'Agence et d'intégrer ces principes dans nos pratiques et nos décisions.

Santé et sécurité du travail

Tendre vers une culture de prévention

Nous avons poursuivi en 2025 la mise en œuvre des mesures requises par la modernisation de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (SST). Nous avons notamment :

- élaboré un programme de prévention ;
- mis à jour notre politique de prévention du harcèlement psychologique ;
- entrepris des démarches d'identification des risques psychosociaux ;
- renforcé nos pratiques SST ;
- et déployé une campagne de sensibilisation pour notre personnel sur la route.

Ensemble, ces actions contribuent à intégrer la prévention dans nos pratiques quotidiennes et à soutenir un environnement de travail sain et sécuritaire.



Gouvernance



Activités du conseil

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration de l'Agence comptait dix membres indépendant-e-s sur un potentiel de onze sièges, incluant la présidence.

Le conseil administre les affaires de l'Agence dans le cadre des dispositions de toute loi applicable à ses activités, de ses lettres patentes, de son règlement intérieur et de toute entente avec la Ville de Montréal ou son agglomération.

« Les membres du conseil d'administration travaillent en collaboration avec la direction de l'Agence et mettent leurs compétences à profit en partageant leur savoir-faire et leurs expertises sur des sujets tels que la mobilité, le développement durable, l'équité, la diversité et l'inclusion, la conformité, la gouvernance stratégique et l'éthique, les communications, les ressources humaines, les finances, la gestion de risques ainsi que l'innovation et la technologie. »

Me Sophie Préfontaine,

Directrice principale des affaires juridiques et du secrétariat corporatif

En 2025, le conseil a pu compter sur les travaux de ses quatre comités statutaires ainsi que du comité de suivi pour le renouvellement de l'entente-cadre avec la Ville.

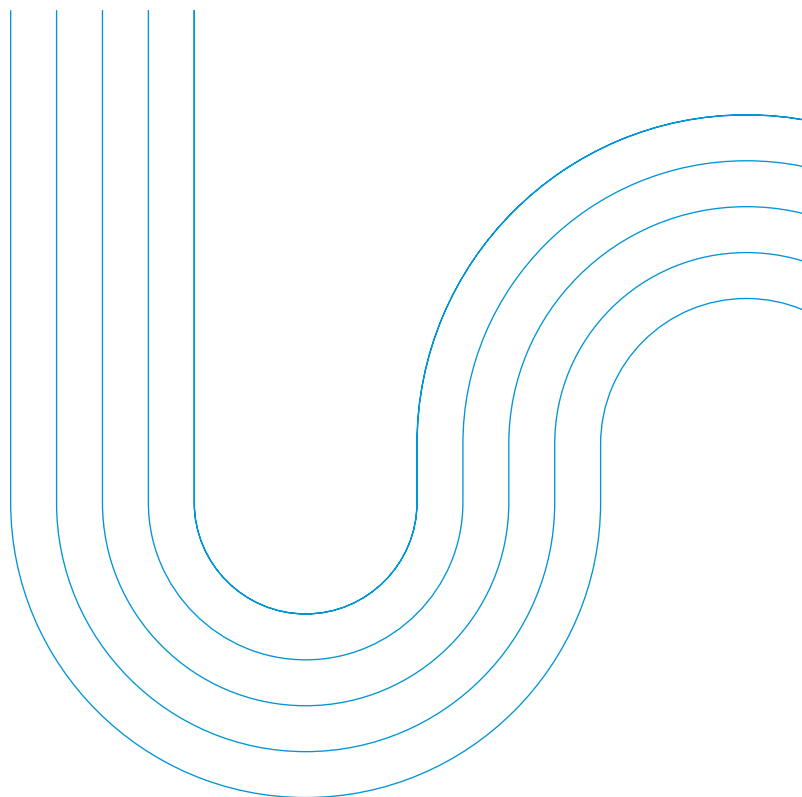
Activités des comités

Conformément à l'énoncé de leurs mandats respectifs adoptés par le conseil, les comités statutaires se réunissent chacun entre quatre et six fois par an afin de formuler des recommandations et des avis à ce dernier.

Les comités du conseil ont tenu un total de 21 réunions. Leur composition a été revue au 1^{er} janvier 2025.

Le tableau à la page suivante résume les mandats et les réalisations des comités, ainsi que la fréquence de leurs rencontres.

Le conseil est également informé des travaux du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels auxquels participe la présidente du conseil trimestriellement.



Mandat des comités	Réunions 2025 Ordinaires / Extraordinaires	Réalisations principales
Gouvernance, éthique et développement durable Le comité assiste le conseil dans l'application des meilleures pratiques en matière de conformité, de saine gouvernance, d'éthique, d'intégrité et de transparence ainsi qu'en matière de développement durable.	4 / 1	• Évaluation annuelle du fonctionnement du conseil et de ses comités pour l'exercice 2024 et détermination des actions pour l'exercice 2025; • Révision du formulaire d'évaluation du fonctionnement du conseil pour l'exercice 2025; • Révision de la composition des comités du conseil; • Actualisation du programme de formation des membres du CA; • Suivi d'un calendrier annuel de révision des politiques et règlements en vigueur et recommandations au conseil pour adoption; • Détermination du calendrier corporatif pour l'exercice 2026 et recommandations au conseil pour le déroulement des réunions; • Suivi de dossiers en matière de gouvernance et de conformité, tels que la conception d'un programme de conformité et la révision du mandat du responsable à l'éthique et à la divulgation; • Recommandation d'un membre externe au Comité Innovations et technologies; • Révision de la matrice de compétences du conseil et de la composition du conseil ainsi que mise en œuvre et réalisation d'un processus de dotation visant à pourvoir un poste au sein du conseil dès le 1^{er} octobre 2025; • Intégration de trois nouveaux administrateurs; • Suivi de la mise en œuvre de la Politique et de la stratégie de développement durable (création et suivi des travaux du Comité de développement durable et de son plan d'action, bilan GES et sondage mobilité, stratégie d'électrification de la flotte de véhicules).
Ressources humaines et communications Le comité assiste le conseil dans ses fonctions d'orientation stratégique et d'élaboration de politiques et de directives encadrant la gestion des ressources humaines et les communications.	4 / 1	• Évaluation annuelle du directeur général pour l'exercice 2024; • Révision du calendrier d'évaluation de la performance et établissement des objectifs annuels du directeur général (mi-année et fin d'année); • Étude de la révision salariale annuelle pour l'exercice 2025; • Suivi de la mise en œuvre de mesures visant à faciliter la planification de la main-d'œuvre, le recrutement et la dotation (modèle hybride, horaire flexible, PPAMO); • Suivi des engagements organisationnels dans le cadre de la démarche de mobilisation des employé-e-s; • Suivi de la mise en œuvre d'une culture d'apprentissage organisationnel; • Suivi des actions favorisant la gestion harmonieuse du changement; • Suivi des actions en matière de santé et sécurité du travail; • Suivi de la mise en œuvre du plan de gestion de crise; • Suivi du plan de communication organisationnel annuel ainsi que de la revue de presse trimestrielle; • Suivi des stratégies et plans de communication interne et externe en lien avec des projets d'envergure (Mobilité, Portail de données en mobilité, LAPI); • Suivi du déploiement de la fonction marketing au sein de l'Agence et de l'élaboration d'une stratégie visant à améliorer l'expérience de la clientèle; • Suivi des travaux de déploiement de la marque; • Suivi des opérations du centre d'appels; • Suivi de projets liés à l'expérience client (site Web, système de gestion des permis) et d'activités de communication (stratégie de présence sur les réseaux sociaux, sondage de notoriété, etc.).

Mandat des comités	Réunions 2025 Ordinaires / Extraordinaires	Réalisations principales
Audit, finances et gestion des risques Le comité assiste le conseil dans ses fonctions de surveillance de la présentation de l'information financière, des activités d'audit externe ainsi que de la gestion des risques et des contrôles internes.	5 / 1	• Analyse des prévisions financières triennales et annuelles ; • Analyse des résultats financiers trimestriels ; • Suivi de l'état de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie ; • Revue des politiques comptables établies par la direction ; • Revue de politiques de gouvernance et recommandations au Comité Gouvernance, éthique et développement durable ; • Étude des états financiers et du rapport des auditeurs externes ; • Examen des demandes budgétaires 2026-2027 ; • Suivi des contrats octroyés et du registre des litiges ; • Suivi des comptes de frais des membres du conseil et de la direction générale ; • Analyse de gestion des risques, notamment en matière de technologie de l'information, de cybersécurité et de protection des renseignements personnels, et des mesures d'atténuation ; • Suivi des travaux de la personne responsable en matière d'éthique et de divulgation ; • Examen des contrôles internes.
Innovations et technologies Le comité assiste le conseil dans ses fonctions de veille, de prospection et de projection en matière de technologie, de recherche et d'innovation.	5 / 0	• Suivi de projets et d'études en matière technologiques et de mobilité (stratégie de mutualisation du stationnement, application mobile, casiers à vélos sécurisés, pôles de mobilité, projet-pilote de surveillance dédiée aux activités de livraison, état de situation sur l'utilisation de l'intelligence artificielle, impacts environnementaux de l'usage de l'infonuagique) ; • Suivi des travaux en lien avec la conception de l'architecture d'entreprise et des feuilles de route technologiques associées ; • Suivi des partenariats académiques ; • Suivi de la stratégie d'engagement et des activités de rayonnement et d'apprentissages ; • Actualisation du programme de veille en innovations et en technologies et conférenciers invités (routes à induction et nouvelles technologies en mobilité).

Présence aux réunions

Le conseil a tenu onze réunions à l'exercice 2025, dont six séances en personne.

	Conseil d'administra- tion Ordinaires / Extraordinaires	Innovations et technologies Ordinaires / Extraordinaires	Audit, finances et gestion des risques Ordinaires / Extraordinaires	Ressources humaines et communica- tions Ordinaires / Extraordinaires	Gouvernance, éthique et développe- ment Ordinaires / Extraordinaires
Nombre de réunions au cours de l'exercice 2025	10 / 1	5 / 0	5 / 1	4 / 1	4 / 1
Isabelle Cadrin présidente	10 / 1	5 / 0	5 / 1	4 / 1	3 / 1
Sherazad Adib¹	6 (6) / 1 (1)	–	–	1 (2) / 1 (1)	2 (2) / 0 (0)
Catherine Allard trésorière	9 / 1	–	5 / 1	–	4 / 0
Louis Baron	10 / 1	–	5 / 1	4 / 1	–
Benoît Bessette vice-président	10 / 1	–	5 / 1	4 / 1	–
Marie Côté	8 / 1	5 / 0	1 / 0	–	4 / 1
Luc Gagnon	9 / 1	5 / 0	–	4 / 1	–
Stéphane Gagnon²	2 (3) / 0 (0)	1 (1) / 0 (0)	–	1 (1) / 0 (0)	–
Olivier Girardeau	10 / 1	–	4 / 1	–	3 / 1
Catherine Morency	10 / 1	5 / 0	–	–	4 / 1
Vanessa Ngalli	10 / 1	4 / 0	–	4 / 1	–
Membre externe des comités du conseil					
Stéphane Guidoin	–	3 / 1	–	–	–

¹ En poste du 1^{er} janvier au 3 juillet 2025 suivant sa démission.

² Entré en fonction le 9 octobre 2025.

Rémunération

La rémunération des membres du conseil d'administration de l'Agence est déterminée par la Politique de rémunération des administrateurs adoptée par le comité exécutif de la Ville de Montréal sur recommandation du conseil en 2019. Un administrateur ou une administratrice qui est membre d'un ou plusieurs comités peut cumuler les forfaits trimestriels et des jetons de présence en fonction de sa participation aux différentes réunions et activités admissibles.

Ces dernières font partie des activités additionnelles du conseil et des comités, qui sont approuvées ponctuellement par le conseil.

Dans le cours normal des affaires, la rémunération est indexée au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de la moyenne de l'Indice des prix à la consommation de la région de Montréal publié par Statistique Canada pour l'année précédente. Pour 2025, et par souci d'équité, le conseil a plutôt décidé d'indexer sa rémunération en fonction du pourcentage d'augmentation consenti aux employé-e-s, lequel est inférieur à l'indice des prix à la consommation.

Les administrateurs et administratrices n'ont pas droit à une rémunération supplémentaire sous forme de prestations de retraite ou de rémunération incitative à court ou à long terme.

STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION – 2025

Forfait trimestriel pour la présidence du conseil	8 798 \$
Forfait trimestriel pour chaque administrateur ou administratrice (excluant la présidence)	2 933 \$
Forfait trimestriel pour chaque président-e de comité	587 \$
Forfait trimestriel pour les membres d'un comité	0 \$
Jeton de présence pour chaque réunion du conseil	880 \$ ¹
Jeton de présence pour chaque réunion d'un comité ou d'une activité admissible	880 \$ ²

Dotation

Le 17 septembre 2025, le comité exécutif a nommé Monsieur Stéphane Gagnon à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} octobre 2025. À cette même date, le comité exécutif a également

renouvelé les mandats de Mesdames Catherine Allard et Catherine Morency à titre d'administratrices pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

1 Un seul jeton de présence sera versé à un-e membre qui assiste à des réunions du conseil et des comités tenus successivement. Une allocation pour frais de déplacement des administrateurs et administratrices et des membres de ses comités éligibles dans le cadre des réunions et activités admissibles est incluse dans le jeton de présence correspondant. Cette indemnité est toutefois retranchée lorsque les réunions sont tenues virtuellement.

2 Le jeton de présence pour toute réunion ou activité admissible de moins d'une heure est réduit à 293 \$.

Membres du conseil d'administration

(au 31 décembre 2025)



Isabelle Cadrin

- Présidente du conseil d'administration



Catherine Allard, CPA

- Trésorière du conseil d'administration
- Présidente du comité Audit, finances et gestion des risques
- Membre du comité Gouvernance, éthique et développement durable



Louis Baron

- Membre du comité Ressources humaines et communications
- Membre du comité Audit, finances et gestion des risques



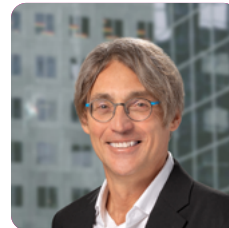
Benoît Bessette

- Vice-président du conseil d'administration
- Président du comité Ressources humaines et communications
- Membre du comité Audit, finances et gestion des risques



Marie Côté

- Présidente du comité Innovations et technologies
- Présidente du comité Gouvernance, éthique et développement durable



Luc Gagnon

- Membre du comité Ressources humaines et communications
- Membre du comité Innovations et technologies



Lucie Careau

- Directrice, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal
- Observatrice au comité Innovations et technologies



Stéphane Gagnon

- Membre du Comité Ressources humaines et communications
- Membre du Comité Innovations et technologies



M^r Olivier Girardeau

- Membre du Comité Audit, finances et gestion des risques
- Membre du Comité Gouvernance, éthique et développement durable



Catherine Morency

- Membre du comité Gouvernance, éthique et développement durable
- Membre du comité Innovations et technologies



Gildas S. Gbaguidi

- Directeur, Budget, Planification financière et fiscale, Service des finances, Ville de Montréal
- Observateur au comité Audit, finances et gestion des risques



Vanessa Ngalli

- Membre du comité Innovations et technologies
- Membre du comité Ressources humaines et communications



M^{re} Sophie Préfontaine

- Secrétaire du conseil d'administration
- Responsable de l'éthique et de la divulgation

Observateurs-trices désigné-e-s par la Ville de Montréal

États financiers





RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil d'administration de
l'Agence de mobilité durable

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence de mobilité durable (l'Agence), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit



généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Andrée Cossette, CPA auditrice
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique
n° A126972

Montréal, Québec
Le 25 juin 2026

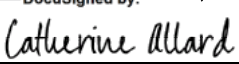
	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
Revenus			
Revenus de gestion (note 13)	79 628 629 \$	76 207 200 \$	61 859 843 \$
Contributions financières (note 7)	700 000	1 271 168	2 672 544
Revenus de l'application mobile	1 067 957	648 150	954 761
Revenus d'intérêts	1 060 000	542 973	1 322 002
Autres revenus	575 911	806 434	562 264
	83 032 497	79 475 925	67 371 414
Charges (note 8)			
Gestion du stationnement	18 162 997	14 268 286	13 226 123
Surveillance et contrôle du stationnement et de la mobilité	36 960 688	37 505 488	31 320 223
Stratégies de mobilité (note 7)	2 508 646	2 460 220	2 269 547
Administration générale (note 7)	21 658 412	21 997 805	16 581 152
Innovation et projets (note 7)	4 841 754	2 462 511	2 844 030
Transport rémunéré de personnes par automobile (note 7)	900 000	781 615	130 339
	85 032 497	79 475 925	66 371 414
(Déficit) excédent lié aux activités de l'exercice avant élément de restructuration	(2 000 000)	-	1 000 000
Effet net de l'opération de restructuration (note 13)	-	-	200 779
(Déficit) excédent lié aux activités de l'exercice	(2 000 000)	-	1 200 779
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	12 110 980	12 110 980	10 910 201
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice (note 6)	10 110 980 \$	12 110 980 \$	12 110 980 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers.

	2025	2024
Actifs financiers		
Trésorerie	7 692 994 \$	29 568 611 \$
Contributions à recevoir	166 556	291 421
Débiteurs (note 3)	640 375	411 390
	8 499 925	30 271 422
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	5 901 929	4 096 241
Revenus reportés (note 7)	153 248	389 628
Montant dû à la Ville de Montréal, sans intérêt (note 13)	17 790 311	33 683 704
	23 845 488	38 169 573
Dette nette	(15 345 563)	(7 898 151)
Actifs non financiers		
Stocks	800 716	323 239
Immobilisations corporelles (note 4)	25 632 111	18 972 106
Charges payées d'avance	1 023 716	713 786
	27 456 543	20 009 131
Excédent accumulé (note 6)	12 110 980 \$	12 110 980 \$
Droits contractuels (note 11)		
Obligations contractuelles (note 12)		

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil,

 , administrateur

004BDB559BE340B...

Signé par :

 , administrateur

A1C58157E17E4EA...

État de la variation de la dette nette / Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
(Déficit) excédent lié aux activités de l'exercice	(2 000 000) \$	- \$	1 200 779 \$
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisitions	(18 995 705)	(11 194 500)	(9 892 040)
Produit de cession	-	432 236	203 292
Gain sur cession	-	(85 379)	(197 794)
Perte sur radiation	-	1 491	2 180
Amortissement	5 743 882	4 186 147	2 554 394
	(15 251 823)	(6 660 005)	(6 129 189)
Variation des stocks	-	(477 477)	(207 550)
Variation des charges payées d'avance	-	(309 930)	(178 475)
	-	(787 407)	(386 025)
Variation de la dette nette	(15 251 823)	(7 447 412)	(6 515 214)
Dette nette au début de l'exercice	(7 898 151)	(7 898 151)	(1 382 937)
Dette nette à la fin de l'exercice	(23 149 974) \$	(15 345 563) \$	(7 898 151) \$

Les notes font partie intégrante des états financiers.

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent lié aux activités de l'exercice	- \$	1 200 779 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 186 147	2 554 394
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(85 379)	(197 794)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	1 491	2 180
	4 102 259	3 559 559
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 9)	(15 589 675)	7 993 635
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(11 487 416)	11 553 194
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(10 820 437)	(10 218 477)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	432 236	203 292
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(10 388 201)	(10 015 185)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(21 875 617)	1 538 009
Trésorerie au début de l'exercice	29 568 611	28 030 602
Trésorerie à la fin de l'exercice	7 692 994 \$	29 568 611 \$

Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie (note 9).

Les notes font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

L'Agence de mobilité durable (ci-après l'« Agence ») a été constituée par lettres patentes émises le 13 février 2019 en vertu des articles 220.4 et 224 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4). Depuis le 1^{er} juin 2023, suivant un amendement à la Charte, l'article 220.1 prévaut. Sous réserve de ses lettres patentes, dont ses lettres patentes supplémentaires émises le 7 juin 2024, l'Agence est pourvue des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale à but non lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38). L'Agence est une organisation paramunicipale qui a commencé ses activités le 1^{er} janvier 2020.

Afin d'améliorer la qualité de vie et d'appuyer la vitalité économique, l'Agence met son expertise en mobilité durable au service de la Ville de Montréal (ci-après la « Ville ») afin de faciliter le partage équitable de l'espace et l'accessibilité de la Ville pour tous. L'Agence innove pour une mobilité plus durable en gérant les espaces qui lui sont confiés dans la bordure et dans les stationnements hors rue, par ses activités de surveillance de l'espace public sur le territoire montréalais et par une information améliorée à la collectivité. L'Agence mise sur sa capacité opérationnelle et d'expérimentation pour appuyer la Ville et ses partenaires dans l'atteinte de leurs objectifs, tout en fédérant les acteurs de la mobilité.

L'Agence est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1) et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, c. 1-3).

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après « NCCSP »). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux NCCSP exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des obligations et droits contractuels et des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La principale estimation comprend la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins de l'amortissement.

b) Constatation des revenus

Les revenus de gestion pour lesquels l'Agence a une obligation de prestation sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit progressivement. L'Agence a une obligation de prestation de rendre des services selon les responsabilités énoncées dans les ententes-cadres intervenues entre la Ville et l'Agence en échange d'une rémunération prévue sur la base des montants convenus entre les deux organismes selon un budget établi annuellement. Ces revenus sont constatés lors de la comptabilisation des charges auxquelles ils se rapportent.

2. Principales méthodes comptables (suite)

b) Constatation des revenus (suite)

Les contributions financières sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'acquisitions d'immobilisations auxquelles elles se rapportent, dans la mesure où elles ont été autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les contributions financières créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la contribution financière est inscrite dans les revenus reportés et est constatée aux résultats, au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Compte tenu de l'historique de paiement de la Ville et des gouvernements cédants, l'Agence considère que les revenus de contributions financières sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Les revenus de l'application mobile sont issus des frais de service chargés aux utilisateurs de celle-ci. L'Agence a une obligation de prestation de rendre un service de paiement pour le stationnement tarifé au moyen d'un téléphone intelligent. Ces revenus sont constatés à l'exécution d'une transaction de paiement via l'application.

Les revenus d'intérêts proviennent des dépôts en banque et sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Les autres revenus pour lesquels l'Agence a une obligation de prestation sont constatés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. L'Agence a une obligation de prestation lorsqu'elle doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un particulier ou d'une entreprise.

c) Régime enregistré d'épargne-retraite collectif

L'Agence applique la méthode de comptabilisation relative aux régimes à cotisations déterminées pour constater les coûts des avantages de retraites afférents à un régime de retraite par financement salarial. Ces coûts correspondent aux cotisations requises à l'égard des services rendus par les salariés et ils sont constatés au moment où les cotisations sont dues.

d) Actifs non financiers

L'Agence comptabilise les stocks, les immobilisations corporelles et les charges payées d'avance à titre d'actifs non financiers, étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

	Période
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel de bureau	5 ans
Bornes informatisées	8 ans
Équipements informatiques	3 ans
Équipements de surveillance	5 ans
Logiciels	2 à 8 ans
Matériel roulant et bornes de recharge	7 ans
Matériel et outillage	5 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours de réalisation ne font pas l'objet d'un amortissement. Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

f) Stocks

Les stocks comprennent essentiellement des pièces de rechange pour l'entretien des bornes informatiques, l'assemblage des panonceaux et des panneaux de signalisation. Ils sont évalués au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Les stocks désuets sont radiés des livres.

g) Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie, la contribution à recevoir et les débiteurs à l'exception des taxes de vente à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les fournisseurs et charges à payer, les salaires et charges sociales à payer, à l'exception des remises gouvernementales, et le montant dû à la Ville de Montréal sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. Principales méthodes comptables (suite)

g) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers et les passifs sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si, et seulement si, l'Agence a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un instrument financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles sont terminées à l'échéance.

h) Trésorerie

La trésorerie est constituée des comptes bancaires, de la monnaie détenue dans les bornes et des petites caisses.

i) Opérations non monétaires

L'Agence peut dans le cours de ses opérations conclure des ententes de collaboration ou d'échange de biens ou de services sans échange de contrepartie monétaire. L'Agence ne comptabilise pas ces échanges dans ses états financiers.

j) L'état des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères ont une incidence négligeable à la fin d'exercice.

k) Données budgétaires

L'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi que l'état de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires, lesquelles ont été approuvées par le conseil municipal de la Ville de Montréal en date du 9 décembre 2024.

3. Débiteurs

	2025	2024
Comptes clients généraux	274 675 \$	64 016 \$
Taxes de vente à recevoir	113 718	62 517
Intérêts à recevoir	20 183	88 181
Autres	231 799	196 676
	640 375 \$	411 390 \$

4. Immobilisations corporelles

	Solde au début	Acquisitions/ augmentations	Cessions/ radiations	Solde à la fin
Coût				
Améliorations locatives	1 197 162 \$	75 020 \$	- \$	1 272 182 \$
Matériel de bureau	914 031	175 217	-	1 089 248
Bornes informatisées	6 737 938	415 598	5 950	7 147 586
Équipements informatiques	2 360 693	715 297	27 634	3 048 356
Équipements de surveillance	202 101	1 560 000	-	1 762 101
Logiciels	6 051 562	5 915 481	-	11 967 043
Matériel roulant et bornes de recharge	8 809 465	2 334 524	850 128	10 293 861
Matériel et outillage	63 102	3 363	-	66 465
	26 336 054	11 194 500	883 712	36 646 842
Amortissement cumulé				
Améliorations locatives	147 287 \$	83 421 \$	- \$	230 708 \$
Matériel de bureau	252 516	206 295	-	458 811
Bornes informatisées	3 806 893	779 430	4 459	4 581 864
Équipements informatiques	1 198 941	643 553	27 634	1 814 860
Équipements de surveillance	33 342	197 350	-	230 692
Logiciels	71 918	980 796	-	1 052 714
Matériel roulant et bornes de recharge	1 832 852	1 283 062	503 271	2 612 643
Matériel et outillage	20 199	12 240	-	32 439
	7 363 948	4 186 147	535 364	11 014 731
Valeur comptable nette	18 972 106 \$	7 008 353 \$	348 348 \$	25 632 111 \$

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 2 503 778 \$ au 31 décembre 2025 (5 913 882 \$ en 2024). Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2024).

5. Crédoiteurs et charges à payer

	2025	2024
Fournisseurs et charges à payer	3 881 265 \$	2 251 302 \$
Salaires et charges sociales à payer ^(a)	1 682 186	1 385 076
Incitatifs à la location	330 825	283 629
Taxes de vente à payer	-	164 528
Revenus perçus d'avance	7 653	11 706
	5 901 929 \$	4 096 241 \$

(a) Inclus des déductions à la source pour un montant de 269 717 \$ (203 192 \$ en 2024).

6. Excédent accumulé

	2025	2024
Déficit de fonctionnement non affecté	(13 521 131) \$	(11 861 126) \$
Réserve de fonctionnement ^(a)	-	5 000 000
Investissement net dans les immobilisations	25 632 111	18 972 106
	12 110 980 \$	12 110 980 \$

(a) Entente-cadre de la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 août 2025

Conformément à l'article 5.4 de l'entente-cadre signée le 16 décembre 2019, l'Agence peut bénéficier d'un « Fonds de réserve pour projets innovants ou de développement » en constituant une provision en prévision de projets innovants ou de développement en regard de la mission de l'Agence. Selon l'entente, ce fonds est constitué à partir de la différence entre les charges d'opération et de fonctionnement de l'Agence et le budget de l'Agence approuvé par la Ville. Selon l'entente, l'Agence peut inclure dans ses revenus de gestion facturés à la Ville un montant maximal de 1 000 000 \$ annuellement pour une provision maximale de 5 000 000 \$.

Les revenus de gestion facturés à la Ville au cours de l'exercice 2024 incluent 1 000 000 \$ en lien avec cette provision.

Le conseil municipal de la Ville et le conseil d'administration de l'Agence ont autorisé l'utilisation de ce solde à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle entente-cadre.

Entente-cadre entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2025

Ce fonds a été remplacé par la « Réserve de fonctionnement », celui-ci permet d'être utilisé pour soutenir les activités courantes de l'Agence ainsi que pour couvrir les besoins en fonds de roulement. Cette réserve de fonctionnement est plafonnée à 10 % des frais de gestion réels engagés au cours de l'exercice précédent, à même les économies budgétaires réalisées, afin de financer des projets relevant de ses responsabilités.

7. Contributions financières

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
Service du développement économique ^(a)	- \$	52 772 \$	765 815\$
Montréal en commun ^(b)	700 000	1 139 140	1 856 729
Marque officielle « Bonjour » ^(c)	-	59 256	-
Autres	-	20 000	50 000
	700 000 \$	1 271 168 \$	2 672 544\$

7. Contributions financières (suite)

- (a) Au cours de l'exercice 2025, la Ville, via son service du développement économique (« SDE »), a versé à l'Agence 50 000 \$ (300 000 \$ en 2024) en vertu d'une convention de contribution financière pour soutenir et faire avancer la mobilité durable. Des revenus de 52 772 \$ (765 815 \$ en 2024) ont été comptabilisés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et aucun revenu reporté (2 771 \$ en 2024) n'est présenté à l'état de la situation financière. En 2025, les coûts afférents à cette convention sont composés de 11 255 \$ et de 41 517 \$ présentés respectivement dans les activités de « Stratégies de mobilité » et d'« Administration générale » à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Cette entente est venue à échéance en 2025.

- (b) Au cours de l'exercice 2025, la Ville a versé à l'Agence 480 000 \$ incluant les taxes (1 440 000 \$ en 2024) en vertu d'une convention de contribution financière pour la mise en place d'outils de collecte, de traitement et de valorisation de données qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada. Des revenus de 126 061 \$ (1 304 250 \$ en 2024) ont été comptabilisés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Aucune contribution à recevoir (291 421 \$ en 2024) n'est présentée à l'état de la situation financière. Les coûts afférents à cette convention sont présentés à titre d'immobilisations corporelles à l'état de la situation financière ainsi que dans l'activité d'« Innovation et projets » à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Cette entente est venue à échéance en 2025.

Au cours de l'exercice 2025, la Ville a versé à l'Agence 540 000 \$ (1 080 000 \$ en 2024) incluant les taxes en vertu d'une convention de contribution financière pour réaliser une étude de marché et déployer un projet pilote de vignettes de stationnement numériques pour des services d'autopartage au sein d'un arrondissement. Des revenus de 1 013 079 \$ (552 479 \$ en 2024) ont été comptabilisés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et aucun revenu reporté (386 857 \$ en 2024) n'est présenté à l'état de la situation financière. Une contribution à recevoir de 156 556 \$ (aucun en 2024) est présentée à l'état de la situation financière. Les coûts afférents à cette convention sont présentés à titre d'immobilisations corporelles à l'état de la situation financière ainsi que dans l'activité d'« Innovation et projets » à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

- (c) Au cours de l'exercice 2025, la Ville de Montréal ainsi que l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal ont versé à l'Agence 212 504 \$ excluant les taxes (aucun en 2024) en vertu de conventions de contribution financière pour offrir aux propriétaires de taxis une aide financière afin d'apposer l'image de marque officielle *Bonjour* sur les véhicules de taxi de Montréal. Des revenus de 59 256 \$ (aucun en 2024) ont été comptabilisés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et des revenus reportés de 153 248 \$ (aucun en 2024) sont présentés à l'état de la situation financière. En 2025, les coûts afférents à ces conventions sont présentés dans l'activité de « Transport rémunéré de personnes par automobile » à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

8. Charges par objet

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
Salaires et charges sociales	55 440 383 \$	57 150 825 \$	47 216 595 \$
Frais de cartes de crédit, de manipulation d'argent et de transactions	3 761 022	3 194 238	3 338 084
Location, entretien de l'équipement et entretien des terrains	6 183 824	4 438 425	3 634 813
Services opérationnels	1 461 754	1 092 134	1 063 415
Fournitures	3 264 043	2 687 409	2 281 333
Honoraires professionnels	4 908 236	3 306 314	3 133 844
Loyer des immeubles	1 571 649	1 291 123	1 279 283
Frais de gouvernance	392 618	382 554	344 927
Télécommunications	347 840	268 976	264 297
Publicité et communications	546 500	497 845	468 502
Assurances	300 425	310 560	221 513
Taxes et permis	202 654	217 258	159 859
Autres frais	875 167	511 680	553 692
	79 256 115	75 349 341	63 960 157
Amortissement des immobilisations corporelles	5 743 882	4 186 147	2 554 394
Cessions d'immobilisations corporelles et gain sur radiation	-	(83 888)	(195 614)
Autres intérêts et frais financiers	32 500	24 325	52 477
	85 032 497 \$	79 475 925 \$	66 371 414 \$

9. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2025	2024
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Contributions à recevoir	124 865 \$	(15 922) \$
Débiteurs	(228 985)	(270 304)
Créditeurs et charges à payer ^(a)	1 431 625	(515 944)
Revenus reportés	(236 380)	(78 958)
Montant dû à la Ville de Montréal	(15 893 393)	9 260 788
Stocks	(477 477)	(207 550)
Charges payées d'avance	(309 930)	(178 475)
	(15 589 675) \$	7 993 635 \$

(a) Le coût des immobilisations corporelles impayées au 31 décembre 2025 est établi à 516 896 \$ (142 833 \$ en 2024). La variation de ce coût entre l'année en cours et l'année précédente est retranchée des charges à payer ainsi que des acquisitions d'immobilisations puisqu'il n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

10. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, l'Agence est exposée directement à différents types de risque, tels que le risque de liquidité et le risque de crédit. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Agence ne parvienne pas à honorer ses engagements financiers à terme. L'Agence établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose en temps opportun des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. L'Agence est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies sont suffisants pour qu'elle puisse respecter ses obligations à mesure qu'elles se présenteront.

Les besoins financiers de l'Agence sont assurés par les revenus de gestion facturés à la Ville et les contributions financières reliées à des projets spécifiques selon un budget établi annuellement, permettant d'assurer des entrées de fonds suffisantes pour faire face aux engagements financiers lorsque requis.

L'Agence peut d'autant plus solliciter désormais, sur une base trimestrielle, le versement par la Ville d'une portion des frais de gestion budgétés, en fonction de ses besoins de liquidités représentant ainsi une avance de fonds. (note 16)

Tous les passifs financiers de l'Agence ont une échéance inférieure à un an.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Agence subisse une perte financière à la suite du non-respect d'un engagement financier par la contrepartie à un instrument financier. La valeur comptable des actifs financiers représente adéquatement l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque ces sommes sont déposées auprès d'institutions financières réputées ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Le risque de crédit associé au solde de contribution à recevoir de la Ville et du gouvernement du Québec n'est pas significatif, puisque celui-ci est composé de sommes à recevoir d'entités gouvernementales.

Le risque de crédit associé aux soldes des débiteurs à l'exception des taxes de vente à recevoir, n'est pas significatif, puisque l'Agence évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, l'Agence croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. L'Agence établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

10. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**Risque de crédit (suite)**

La balance chronologique des comptes clients généraux, déduction faite de la provision pour mauvaises créances au 31 décembre, se détaille comme suit :

	2025	2024
Non en souffrance	131 117	58 971
En souffrance		
De 60 à 90 jours	-	3 311
Plus de 90 jours	143 719	2 345
	274 836	64 627
Moins provision pour mauvaises créances	(161)	(611)
Total des comptes clients généraux	274 675	64 016

Conciliation de la provision pour mauvaises créances

Solde au début	611	932
Provision et radiation comptabilisées aux résultats de l'exercice	(450)	(321)
Solde à la fin	161	611

L'Agence doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour dépréciation des débiteurs. Le type de client, l'historique des paiements, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances.

Les montants recouvrés ultérieurement sur des créances qui avaient été radiées sont comptabilisés aux revenus auxquels ils se rattachent à l'état des résultats dans la période d'encaissement.

L'Agence est d'avis que la provision est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers de l'Agence, totalisant respectivement 8 386 207 \$ et 23 084 045 \$ (30 271 422 \$ et 36 138 197 \$ au 31 décembre 2024), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

11. Droits contractuels

Les activités de l'Agence peuvent donner lieu à des contrats et des droits contractuels en vertu desquels l'Agence recevra des paiements échelonnés sur plusieurs années.

Revenus de gestion en vertu des ententes-cadres

En vertu de la nouvelle entente-cadre entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2025, conclue pour une durée indéterminée, et modifiable d'un commun accord entre les parties, l'Agence s'est engagée, à poursuivre la gestion et le développement du stationnement tarifé sur l'ensemble du territoire de la Ville, dans une perspective d'innovation et de mobilité durable, ainsi qu'à percevoir, pour le compte de la Ville, les revenus de stationnement tarifé. L'Agence continue également d'assurer l'application de la réglementation de matière de stationnement. En contrepartie, elle reçoit de la Ville des revenus de gestion correspondant aux charges de fonctionnement.

En vertu de la nouvelle entente-cadre entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2025, l'Agence peut constituer une réserve de fonctionnement, plafonnée à 10 % des frais de gestion réels engagés au cours de l'exercice précédent, à même les économies budgétaires réalisées, afin de financer des projets relevant de ses responsabilités. L'économie budgétaire correspond à l'écart positif entre le total des revenus réels et budgétés provenant du stationnement tarifé et des constats d'infraction émis et la différence entre le total des frais réels et budgétés de gestion associés à ces revenus.

En vertu d'une entente-cadre d'une durée de deux ans, renouvelable à son échéance par période de douze mois, et débutant à compter du 1^{er} septembre 2024, l'Agence s'est engagé, à gérer et développer les services, relations avec l'industrie et l'innovation technologique pour le transport rémunéré de personnes par automobile dans une optique de mobilité durable. En contrepartie, elle reçoit de l'agglomération de Montréal des revenus de gestion correspondant aux charges de fonctionnement.

Autres revenus en vertu d'ententes de service

L'Agence a conclu plusieurs ententes de service, certaines renouvelables annuellement et d'autres à durée déterminée, avec divers arrondissements, organismes publics et entreprises privées. Ces ententes portent notamment sur la gestion de terrains et de permis de stationnement, la perception des revenus liés au stationnement et aux titres de transport collectif, ainsi que sur la prestation de services connexes en matière de stationnement et de mobilité. En contrepartie, l'Agence reçoit des revenus de gestion minimaux totalisant 154 520 \$ par année, ainsi que des frais de service de 273 951 \$ pour l'année 2026. Certaines ententes prévoient également que les revenus de gestion sont déterminés selon un pourcentage des revenus perçus.

12. Obligations contractuelles

- a) L'Agence s'est engagée à verser une somme de 46 489 349 \$, en vertu d'ententes de location d'espaces à bureaux et industriels se terminant au plus tard en 2041. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

2026	2 870 882 \$
2027	3 356 204 \$
2028	3 419 146 \$
2029	3 503 339 \$
2030	3 550 094 \$
2031 et suivants	29 789 684 \$

- b) L'Agence s'est engagée à déboursier des travaux d'améliorations locatives jusqu'à concurrence de 907 566 \$ en vertu d'une convention d'occupation d'espaces de bureaux de la Ville situés dans l'arrondissement de LaSalle.

- c) L'Agence s'est engagée en vertu de contrats d'entretien pour un montant total de 495 708 \$. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en novembre 2026.

- d) L'Agence s'est engagée à verser une somme de 852 830 \$ en vertu de contrats se terminant en mai 2027 pour l'utilisation d'un logiciel, des frais de licence, de télécommunication, d'hébergement, de support technique et d'amélioration de la solution logiciel en lien avec ses bornes informatisées. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

2026	620 240 \$
2027	232 590 \$

- e) L'Agence s'est engagée à verser une somme de 9 196 908 \$ en vertu de divers contrats se terminant au plus tard en 2030 en lien avec le développement, l'acquisition ainsi que la fourniture de services pour des solutions technologiques ainsi que pour l'acquisition de licences. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

2026	5 303 811 \$
2027	1 699 564 \$
2028	978 185 \$
2029	824 006 \$
2030	391 342 \$

12. Obligations contractuelles (suite)

- f) L'Agence s'est engagée en vertu de contrats à déboursier des montants pour des coûts en lien avec des travaux majeurs sur les terrains de stationnement de la Ville. Les paiements minimaux exigibles au cours du prochain exercice, en vertu de cette proposition, totalisent 1 670 735 \$.

13. Transactions avec des apparentés

Les apparentés comprennent les entités comprises dans le périmètre de consolidation de la Ville ainsi que les principaux dirigeants de ces entités et ceux de l'Agence, leur conjoint et les personnes à leur charge. Ils comprennent également les entités dans lesquelles les principaux dirigeants, leur conjoint et les personnes à leur charge ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration, la direction générale ainsi que leurs équivalents dans les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation de la Ville.

La Ville accorde à l'Agence les droits suivants, et ce, conformément à la réglementation municipale :

- Le droit d'installer et de maintenir des panneaux d'affichage électronique sur les terrains de stationnement du domaine privé de la Ville, en respect de la réglementation d'urbanisme, dont elle a la gestion;
- Le droit d'installer et de maintenir des panneaux d'affichage publicitaires sur les terrains de stationnement du domaine privé de la Ville, en respect de la réglementation d'urbanisme, dont elle a la gestion;
- Le droit d'installer et de maintenir la signalisation et l'affichage sur les terrains de stationnement, dont elle a la gestion;
- Le droit d'installer et de maintenir les bornes de paiements et toute la signalisation et l'affichage sur le domaine public en rapport avec le Stationnement tarifé (stationnement sur rue et hors rue).

La Ville fournit à titre gratuit à l'Agence les systèmes et services administratifs et opérationnels de soutien nécessaires à l'atteinte de sa mission, notamment en matière d'application de la réglementation, de la gestion du stationnement et de la mobilité.

13. Transactions avec des apparentés (suite)

L'Agence a généré les revenus et engagé les charges suivantes auprès de la Ville comptabilisés à la valeur d'échange :

	2025	2024
Revenus de gestion de la Ville ^(a)	75 484 841 \$	61 729 504 \$
Revenus de gestion de l'agglomération de Montréal ^(b)	722 358	130 339
Revenus de gestion	76 207 200	61 859 843
Contributions financières (note 7)	1 221 540	2 622 544
Autres revenus - Ententes de service ^(c)	203 852	187 952
Salaires et avantages sociaux - Prêts d'employés	40 948 652	35 006 652
Autres charges opérationnelles ^(d)	185 812	594 538
Loyer des immeubles	213 433	225 535
Revenus perçus pour la Ville ^(e)	86 120 960	84 456 076
Coûts des travaux majeurs sur les terrains de stationnement de la Ville ^(f)	3 546 040	1 913 592
Effet net de l'opération de restructuration ^(g)	-	200 779

(a) Les revenus de gestion sont constitués du montant total des charges d'exploitation de l'Agence réduit des coûts engagés pour les contributions financières et des revenus autonomes générés par celle-ci.

(b) Les revenus de gestion de l'agglomération de Montréal sont constitués du montant des charges d'opération et de fonctionnement de l'Agence relative au transport rémunéré de personnes par automobile réduit des coûts engagés pour les contributions financières.

(c) L'Agence a conclu plusieurs ententes de service avec divers arrondissements portant sur la gestion de terrains et de permis de stationnement, ainsi que sur la perception des revenus liés au stationnement.

(d) Les autres charges opérationnelles comprennent la refacturation de frais de service facturés par la Ville.

(e) L'Agence perçoit, pour le compte de la Ville, les revenus de stationnement tarifé appartenant à celle-ci pour l'exercice courant. Depuis le 1^{er} septembre, l'Agence perçoit également pour le compte de la Ville, les frais d'administration perçus des usagers de l'application mobile et les intérêts générés sur les encaissements des revenus de stationnement tarifé appartenant à celle-ci jusqu'au 31 décembre. Pour chaque exercice financier de la Ville, l'Agence doit verser directement dans le compte bancaire de celle-ci, le ou avant le 1^{er} juillet de l'année suivante, le montant total de l'année précédente des revenus perçus pour la Ville, déduit des revenus de gestion lui ayant été facturés ainsi que des sommes qui ont été payées à la Ville en regard des différentes factures émises par la Ville.

13. Transactions avec des apparentés (suite)

- (f) L'Agence est responsable de gérer et de réaliser pour le compte de la Ville, des projets de travaux majeurs sur les terrains de stationnement appartenant à celle-ci. La Ville assume les coûts engagés à ces projets.
- (g) Le 30 octobre 2024, la Ville a transféré les activités du Bureau du taxi de Montréal, organisme inclus dans le périmètre comptable, à l'Agence afin de réaliser différentes activités liées au transport rémunéré de personnes par automobile. L'incidence de l'opération de restructuration sur les résultats de l'exercice a été présentée en tant qu'élément distinct à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. L'effet est constitué de la valeur comptable nette du registre du taxi comptabilisé à titre d'immobilisation corporelle au moment du transfert au montant de 200 779 \$. La Ville a d'autant plus cédé à la même date les logos, la signature et autres marques et images du bureau de Taxi de Montréal à la valeur nette comptable nulle sans contrepartie monétaire.

En vertu d'une entente signée entre l'Agence et Bixi Montréal, l'Agence autorise cette entité à opérer des stations de vélos en libre-service sur des terrains appartenant à la Ville et qui sont gérés par l'Agence. Cette entente a été conclue sans contrepartie financière de part et d'autre.

14. Régime enregistré d'épargne-retraite collectif

Au cours de l'exercice, l'Agence a contribué à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif pour ses employés. Cette contribution est basée sur un pourcentage de la rémunération de base et aucune autre obligation n'est assumée par l'employeur au moment de la retraite. La contribution de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 à ce régime s'est élevée à 1 020 443 \$ (773 224 \$ en 2024) et a été comptabilisée en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

15. Dépendance économique

L'existence économique de l'Agence est tributaire des revenus provenant de la Ville.

16. Événements postérieurs à la date des états financiers

Le 15 juin 2026, le conseil municipal de la Ville a approuvé l'addenda 1 à la nouvelle entente-cadre entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2025. Cet addenda prévoit que l'Agence peut solliciter, sur une base trimestrielle, le versement par la Ville d'une portion des frais de gestion budgétés, en fonction de ses besoins de liquidités.

Par ailleurs, le conseil municipal a autorisé la réaffectation du solde de 5 000 000 \$ du Fonds de réserve pour projets innovants, constitué en vertu de l'entente-cadre applicable à la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 août 2025, vers la Réserve pour fonctionnement prévue à la nouvelle entente-cadre.

Le conseil municipal de la Ville et le conseil d'administration de l'Agence ont également autorisé l'utilisation de ce solde à compter de l'entrée en vigueur de cette entente-cadre.

17. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant

